DÉCENNIE D'ACTION POUR ATTEINDRE LES ODD

RÉPONSES SYNDICALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

TIME FOR 8

LE TEMPS PRESSE
POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

ITUC CSI IGB

TABLE DES MATIÈRES

La pertinence des ODD dans la reprise et la résilience post-Covid-19 4

Le rôle moteur de l'ODD 8 dans le Programme 2030 5

État d'avancement de la mise en œuvre de l'ODD 8 avant la pandémie de Covid-19 : observatoire de l'ODD 8 de la CSI 6

La méthodologie en quelques mots 6

Principales conclusions 7

Décennie d'action sur les ODD : réponses politiques des syndicats pour un nouveau contrat social au centre duquel se trouve l'ODD 8 16

Bien-être humain et économies durables et justes 16

Décarbonisation de l'énergie 23

Gouvernance et actions collectives 24

Recommandations 25

Annexe – Note méthodologique de l'observatoire de suivi de l'ODD 8 de la CSI 27

DÉCÉNNIE D'ACTION POUR ATTEINDRE LES ODD

RÉPONSES SYNDICALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

LA PERTINENCE DES ODD DANS LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE POST-COVID-19

La pandémie de Covid-19 a provoqué une crise sans précédent pour la santé, les emplois et la vie des individus dans le monde entier. Les gouvernements doivent prendre des mesures extraordinaires et radicales pour surmonter cette urgence et jeter les fondements de la relance. Une approche fragmentaire n'est clairement pas la réponse à apporter. Au contraire, la voie à suivre est un changement généralisé basé sur des politiques interconnectées et complémentaires aux niveaux social, économique et écologique.

Dans son dernier rapport en date sur la pandémie de Covid-19[1], le Secrétaire général des Nations Unie,a indiqué que « les ODD auraient pu nous mettre sur la voie vers un monde avec accès à une couverture universelle des soins de santé, des soins de santé de qualité et des économies plus inclusives et plus durables ». Si la crise rend la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) plus difficile, il est tout aussi clair que le multilatéralisme et les ODD du Programme 2030 sont plus pertinents que jamais. Les ODD sont porteurs d'une vision et nous montrent la voie à suivre pour construire des économies résilientes et des sociétés inclusives. Les mesures de relance et les investissements devraient se conformer aux ODD en vue de lutter contre la pauvreté et le chômage et accroître la durabilité.

La pandémie de Covid-19 nous montre aussi sans détour le rôle primordial de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) dans le contexte du Programme 2030. L'ODD 8 est la mesure la plus diversifiée étant donné qu'elle inclut des objectifs en matière de travail décent, de santé et sécurité au travail, de protection sociale, de croissance économique inclusive, de répartition équitable des richesses et de préservation de l'environnement.

La couverture extrêmement insuffisante de la protection sociale, par exemple, exige des gouvernements qu'ils prennent des mesures multilatérales d'urgence telles que le fonds mondial de protection sociale pour répondre aux besoins des pays les plus défavorisés, tant au niveau humanitaire qu'en termes de relance. Une somme d'environ 35 milliards de dollars assurerait un financement de cinq ans qui permettrait de garantir une aide d'urgence dès à présent dans les 28 pays les plus pauvres au monde et d'accroître leur résilience au fil du temps pour qu'ils puissent survivre à la prochaine crise. Tout financement supplémentaire peut être utilisé pour répondre aux besoins urgents des pays à revenu faible et intermédiaire. La somme de cent milliards de dollars est abordable dans le contexte des dix mille milliards de dollars, peut-être plus, qui vont être dépensés pour financer les mesures d'urgence[2].

La relance et la reconstruction après la pandémie de Covid-19 demandent des gouvernements qu'ils prennent des mesures spécifiques en vue du travail décent et de la croissance inclusive. Ces mesures ne sont possibles qu'avec la participation et le soutien des organisations de travailleurs et d'employeurs (partenaires sociaux). La résilience ne peut naître que du dialogue social, qui contribue grandement à l'élaboration de politiques équitables et à l'établissement d'un nouveau contrat social entre gouvernements, employeurs et travailleurs.

1 Rapport du Secrétaire général de l'ONU, Shared responsibility, global solidarity: Responding to the socio-economic impacts of Covid-19, mars 2020 https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_report_socio-economic_impact_of_covid19.pdf
2 Voir l'appel de la CSI et de la TUAC à créer un fonds mondial de protection sociale https://www.ituc-csi.org/g20-labour-ministers-step-back?lang=en

LE RÔLE MOTEUR DE L'ODD 8 DANS LE PROGRAMME 2030

Tous les ODD sont importants et pertinents puisque la nature du Programme 2030 se fonde précisément sur l'interdépendance des objectifs. Le réel but du Programme est de comprendre les liens et les compromis entre les ODD dans le but d'élaborer des politiques cohérentes, innovantes et durables[3]. Nous entamons à présent la dernière décennie d'action du Programme 2030, il est donc nécessaire de prendre des engagements fermes pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Il est essentiel de se concentrer sur les ODD clés au cours des dix prochaines années. L'ODD 8 est l'un d'entre eux étant donné qu'il a un effet de levier considérable sur d'autres objectifs.

Les liens entre l'ODD 8 et les autres ODD sont nombreux et significatifs. Réduire la pauvreté, éradiquer la faim et réduire les inégalités (ODD 1, 2 et 10 respectivement) sont tous des objectifs dont la réalisation dépend considérablement de la capacité des pays à favoriser une nouvelle ère de croissance économique mue par le travail décent.

Parvenir à l'égalité entre les sexes (ODD 5) se retrouve dans l'ODD 8 puisque celui-ci défend l'égalité des droits et des salaires en matière d'emploi ainsi que l'inclusion économique des femmes sur le marché du travail. L'ODD 8 est lié à l'ODD 4 (éducation de qualité) étant donné qu'accroissement de la productivité et innovation, d'une part, et accroissement des taux de scolarisation, d'autre part, sont positivement corrélés.

Enfin, la croissance durable mentionnée dans l'ODD 8 est liée au soutien en faveur d'un changement fondamental du système de production et de consommation (ODD 12), basé sur l'évolution et l'innovation technologiques (ODD 9), l'énergie verte (ODD 7) et un modèle climatique résilient (ODD 13).

LIENS ENTRE L'ODD 8 ET D'AUTRES ODD

Cette figure illustre les liens entre l'ODD 8 et les autres ODD à partir d'une analyse de texte en réseau des 169 objectifs du Programme 2030. L'épaisseur des liens illustre l'importance de la relation et indique clairement l'aspect central de l'ODD 8 à travers tout le Programme 2030.

FIGURE 1

3 Le Rapport mondial sur le développement durable 2019 , souligne l'importance des liens et des compromis entre les ODD dans l'élaboration de politiques intégrées visant à mettre en œuvre les ODD.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 8 AVANT LA PANDÉMIE DE COVID-19 : OBSERVATOIRE DE L'ODD 8 DE LA CSI

LA MÉTHODOLOGIE EN QUELQUES MOTS

La Confédération syndicale internationale (CSI) a mis au point une approche innovante pour évaluer les progrès relatifs à l'ODD 8, approche qui figure dans le rapport[4] de l'ASviS (Alliance italienne pour le développement durable[5]). L'observatoire de l'ODD 8 de la CSI se fonde sur un indicateur composite de l'ODD 8 qui a pour objectif de montrer l'aspect central de la dimension sociale et du travail dans tout le Programme 2030. À cette fin, l'indicateur composite a été établi à partir de plusieurs indicateurs sélectionnés qui sont en lien avec le monde du travail et se fondent sur des preuves scientifiques. **Ce faisant, les syndicats ont aussi proposé des références supplémentaires qui complètent le suivi « institutionnel » et apportent de nouvelles conclusions susceptibles d'orienter les politiques pour qu'elles inversent les tendances négatives.**

- L'indicateur composite de l'ODD 8 montre l'aspect central de la dimension sociale et du travail au sein du Programme 2030.

- Il a été établi à partir d'une sélection de plusieurs indicateurs pertinents, fiables et disponibles. Toutes les données relatives à ces indicateurs ont été récoltées auprès de sources internationales officielles selon les critères suivants :

  - La pertinence des indicateurs de l'ODD 8 dans le Programme 2030 ;
  - La pertinence d'indicateurs relatifs à d'autres objectifs (liés au monde du travail) du Programme 2030 ;
  - La pertinence d'indicateurs hors Programme 2030 qui restent toutefois liés au monde du travail (similaires aux objectifs de l'ODD 8).
  - La disponibilité de données fiables en temps opportun (pour minimiser l'encodage de données manquantes tout en maximisant le pourcentage de la population mondiale couverte [97,2 %]).

- L'indicateur composite de l'ODD 8 est calculé à partir de quatre sous-domaines : *le bien-être économique, la qualité de l'emploi, la vulnérabilité de l'emploi et les droits du travail.* La raison est la suivante : l'ODD 8 est un objectif multidimensionnel qui reconnaît l'importance de plusieurs aspects relatifs aux performances économiques, au rendement et aux résultats du marché du travail et aux droit des travailleurs. Il convient donc de mettre au point un suivi efficace de l'ODD 8 qui envisage toutes ces différentes facettes.

- Il se penche sur les performances à échelle mondiale et régionale, notamment sur la base de catégories de « niveau de revenu » et de régions et apporte les preuves de l'interdépendance de l'ODD et des indicateurs pertinents du Programme 2030.

- L'échelle d'évaluation de l'indicateur composite de l'ODD 8 va de 70 à 130. 100 représente la moyenne mondiale, ce qui ne signifie pas forcément que les performances sont bonnes. Tout le système d'évaluation tend à indiquer si les pays progressent ou non sur la voie vers un développement durable équilibré et inclusif fondé sur les quatre domaines (bien-être économique, qualité de l'emploi, vulnérabilité de l'emploi et droits du travail), ce qui permettrait de réaliser l'ODD 8 et le Programme 2030 dans son ensemble.

4 Le rapport complet ODD 8 : Travail décent et transitions justes au centre du Programme 2030, y compris toute la méthodologie, est disponible sur demande (timefor8@ituc-csi.org)
5 Ce rapport a été demandé par la CSI à l'ASviS (Alliance italienne pour le développement durable https://asvis.it/asvis-italian-alliance-for-sustainable-development)

PRINCIPALES CONCLUSIONS[6]

« L'ODD 8 ne peut pas être atteint si la liberté d'association et le droit aux négociations collectives ne sont pas garantis. »
- Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI.

1) Le monde n'était pas en bonne voie de réaliser l'ODD 8 et le Programme 2030

L'indicateur composite de l'ODD 8 met au jour une fracture claire entre les pays du Nord et les pays du Sud. Ces différences sont inquiétantes car elles signifient qu'une grande partie du monde n'a qu'un faible potentiel de réalisation des ODD.

Cependant, si nous établissons une distinction entre les pays selon leur **revenu moyen** (faible revenu, revenu intermédiaire de la tranche inférieure, revenu intermédiaire de la tranche supérieure et revenu élevé[7]), l'évolution de l'indicateur composite de l'ODD 8 nous fournit des conclusions intéressantes:

RÉSULTATS DE L'INDICATEUR COMPOSITE DE L'ODD 8 PAR CATÉGORIE DE REVENU

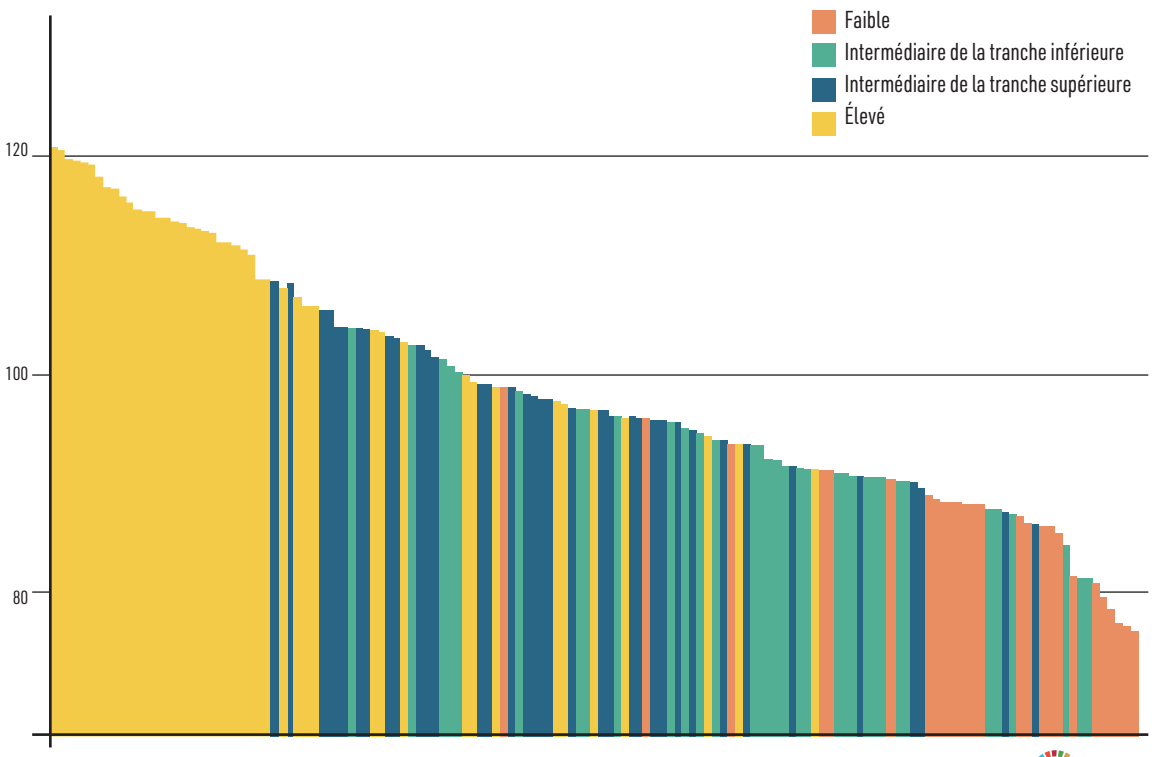

FIGURE 2

- Les performances de tous les pays à faible revenu se situent en dessous de la moyenne mondiale ;
- Parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, seuls 15 % présentent des performances supérieures à la moyenne mondiale ;
- Seuls 30 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure présentent des performances supérieures à la moyenne mondiale ;
- 22 % des pays à revenu élevé présentent des performances inférieures à la moyenne mondiale.

6 Les données concernent la période avant la pandémie de Covid-19.
7 Cela correspond à la classification de la Banque mondiale qui tient compte du revenu national brut par habitant.

La répartition par catégorie de revenu entre les quatre sous-domaines (bien-être économique, qualité de l'emploi, vulnérabilité de l'emploi et droits du travail) indique que les performances des pays à revenu élevé semblent être les meilleures. À l'inverse, les pays à faible revenu et revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure présentent des résultats en dessous de la moyenne mondiale (en raison des grandes différences en matière de droit des travailleurs), similaires les uns aux autres.

Si nous observons l'évolution de l'indicateur composite **en fonction des régions**, nous remarquons qu'aucune des régions ne peut prétendre exploiter pleinement la force motrice de l'ODD 8 pour atteindre les autres ODD.

RÉSULTATS DE L'INDICATEUR COMPOSITE DE L'ODD 8 PAR RÉGION DE L'ONU

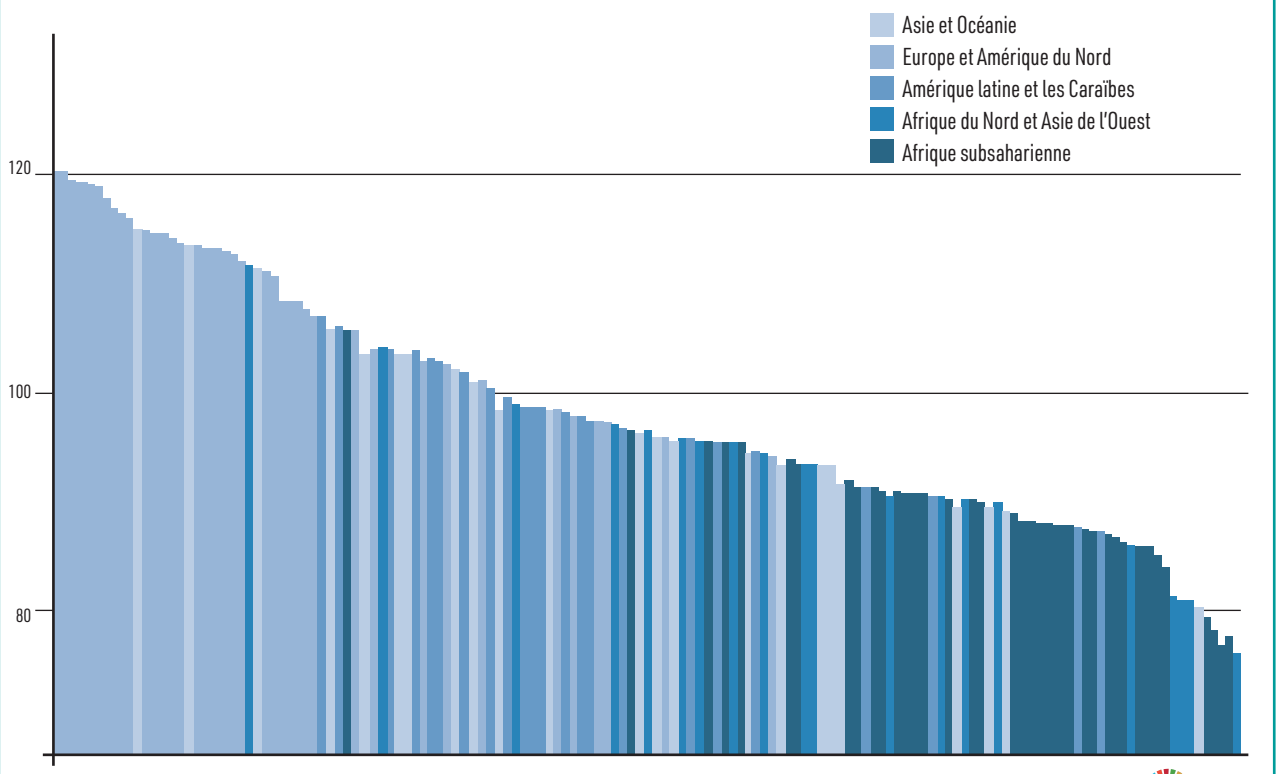

FIGURE 3

- Toutes les régions (Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie et Océanie, et Afrique subsaharienne) obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne mondiale.
- Les seules exceptions sont l'Europe et l'Amérique du Nord, dont les résultats sont légèrement supérieurs à la moyenne mondiale.

S'il est vrai que l'Europe et l'Amérique du Nord se situent en tête de ce classement mondial et que leurs PIB et RNB par habitant sont plus élevés, les régions les plus riches ont elles aussi encore un long chemin à parcourir.

2) La croissance économique à elle seule ne peut pas garantir la pleine réalisation des objectifs de l'ODD 8

Tant dans les catégories par revenu que par région, une grande fluctuation s'observe au sein des quatre sous-domaines de l'indicateur composite de l'ODD 8 (bien-être économique, qualité de l'emploi, vulnérabilité de l'emploi et droits du travail).

Les résultats de chacun des sous-domaines sont illustrés ci-dessous.

BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE PAR CATÉGORIE DE REVENU

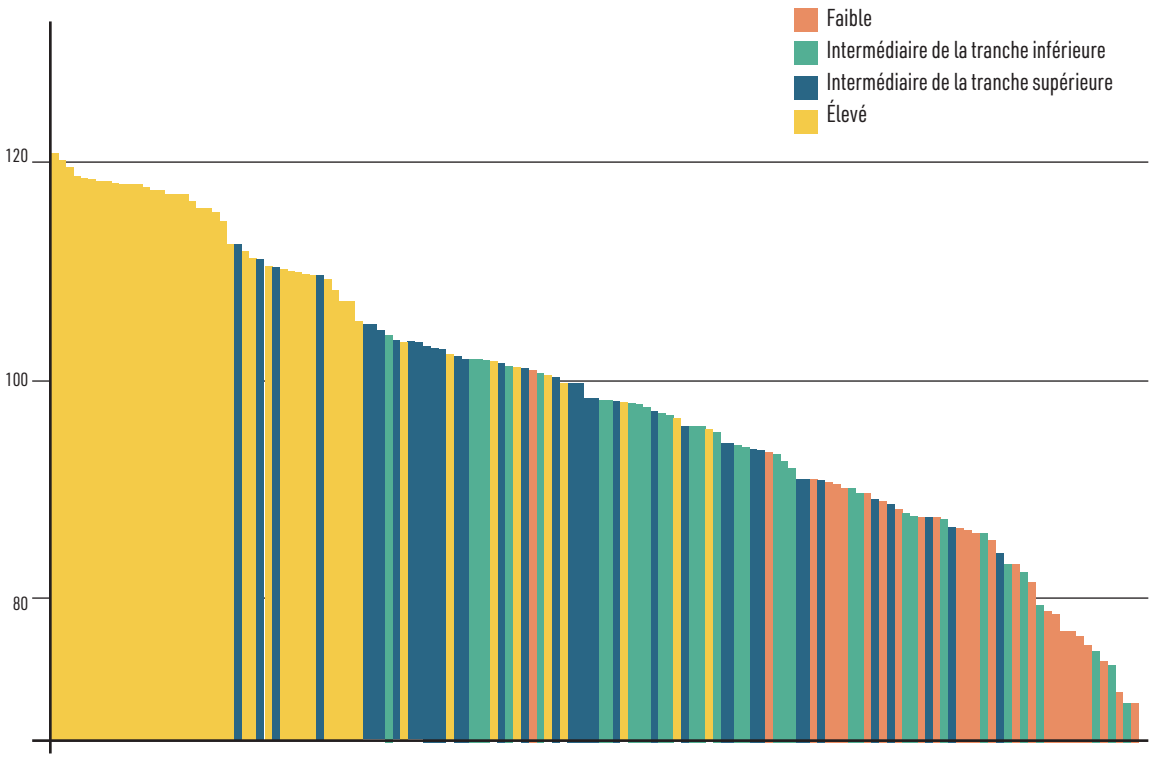

FIGURE 4

Là encore, le fossé Nord-Sud apparaît. Toutefois, comme le montre l'histogramme ci-dessus, certains pays à revenu élevé présentent des résultats moins bons dans le sous-domaine « Bien-être économique » parce que la croissance ou le RNB par habitant sont contrebalancés par de mauvaises performances selon d'autres indicateurs[8] (la partie la plus basse de l'histogramme comprend des barres jaunes).

Cela indique que la croissance à elle seule ne crée pas le bien-être généralisé de tous. Trop souvent, le revenu par habitant est utilisé pour évaluer le bien-être d'une population. Les ODD nous montrent que c'est une erreur et les syndicats exposent ce problème dans de nombreux pays[9] :

8 Le sous-domaine « Bien-être économique » regroupe les aspects du bien-être économique liés au travail qui constitueront un moteur pour atteindre tous les autres ODD. Il inclut la croissance du PIB et le RNB par habitant parce que la croissance économique est importante pour atteindre les objectifs sociaux. La croissance n'est toutefois pas un but en soi. C'est pourquoi un indicateur sur les inégalités a été ajouté. Bien qu'il ne soit pas inclus dans le cadre officiel du Programme 2030, cet indicateur sur les inégalités est essentiel pour réfléchir à la répartition des revenus au sein de la population. Enfin, le sous-domaine « Bien-être économique » tente de mesurer la proportion économie formelle/informelle et la tendance à développer les petites entreprises, qui restent le principal moteur de développement dans le monde.

9 Voir les rapports par pays des syndicats sur les ODD https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?lang=fr.

CHILE

A TRADE UNION FOCUS ON THE SDGs

#HLPF2019

ARE TRADE UNIONS AT THE TABLE?

The implementation of Agenda 2030 in Chile is done through the National Council for Sustainable Development, chaired by the Ministry of Foreign Affairs and including the Ministry of the Economy, Development and Tourism, the Ministry of Social Development and the Ministry of Environment. The role of the Council is to advise the President on the implementation of Agenda 2030, coordinate its implementation at national and regional levels and consult with governmental entities, international organisations, the private sector and civil society. The Council works through three commissions focused on economic, social and environmental aspects of the SDGs. However, trade unions report that since a new government came into power in March 2018, no activities relevant to the implementation of the SDGs have taken place.

While the government has taken steps to prepare for its 2019 VNR, trade unions have not been systematically informed of or consulted in this process. Social partners have not been invited to discuss or provide input towards the implementation of the SDGs in the framework of the Superior Labour Council, a tripartite space created to foster social dialogue. While the government has organised workshops on some SDGs in the framework of the VNR, trade unions were only invited to the one on SDG 8 (decent work), organised by the Ministry of Labour.

Trade unions are concerned that some of the legislative initiatives proposed by the new government go against the objectives of the SDGs, such as the proposed new legislation on nurseries, the juvenile labour code, the labour adaptability act, and the pension and fiscal reforms, which in the view of trade unions would end up being a tax reduction for the richest sectors of the country.

TRANSPARENCY

Regular access to limited information

CONSULTATION

There is no consultation process at all

SOCIAL DIALOGUE

There is a structured consultation/ multi-stakeholder platform.

Le Chili enregistre l'un des taux de croissance économique les plus élevés de la région (croissance de 4 % du PIB en 2018). Pourtant, le pays fait face à de sérieux problèmes d'inégalités : les 10 % des salaires les plus élevés représentaient 36,3 % du PIB alors que les 20 % des salaires les plus bas n'en représentaient qu'un pourcentage minuscule, à savoir 5,8 %, en 2017 (dernières données disponibles). La croissance économique ne s'est pas non plus traduite par de meilleures conditions de travail, puisqu'en 2017, 28,7 % des travailleurs et travailleuses faisaient partie de l'économie informelle et 23,9 % des emplois étaient considérés comme précaires.

INDONESIA

A TRADE UNION FOCUS ON THE SDGs

#HLPF2019

ARE TRADE UNIONS AT THE TABLE?

The government of Indonesia has incorporated the Sustainable Development Goals (SDGs) into the current Long-Term Development Plan for 2005-2025 and the National Medium-Term Development Plan for 2015-2019. The SDGs are also being mainstreamed into the upcoming Long-Term Development Plan for 2025-2045.

The Ministry of National Development Planning (BAPPENAS) is in charge of the implementation of the SDGs. A National SDG Coordination Team was established in 2017 to formulate a road map for implementing the SDGs over 2017-2030. The team ensures coordination at both horizontal (between ministries, agencies and non-state actors) and vertical levels (between the national and local governmental levels). The ministry informs civil society about the SDG implementation process online and through consultations. KSBSI is invited to participate in all consultations, although it is the only trade union involved. While they have provided input towards the selection of SDG priorities by the government, few suggestions were taken on board, with the government prioritising the issues already included in its Long-Term Development Plan.

Social partners are involved by the government in the implementation of the SDGs through the National SDG Coordination Team and its task force focused on economy-related issues, which deal with SDGs 7, 8, 9, 10, and 17. Trade unions report that the budgetary allocation towards the implementation of the SDGs by the government is not sufficient. With Indonesia's graduation to middle-income country status and the subsequent decrease in Official Development Assistance (ODA) received, greater efforts are needed through domestic resource mobilisation to address the resulting financial gap.

KSBSI attentively looks at the efforts made by the Indonesian government to fill the financial gap through blended finance initiatives, such as the SDG Indonesia One , or through cooperation with Malaysia around the "green sukuk" initiative – an innovative financing mechanism aimed to protect the environment and tackle climate change. For example, in early 2019, Indonesia traded USD1.25 billion in five-year green sukuk that will invest in renewable energy and green infrastructure. KSBSI monitors the development impact of such initiatives.

TRANSPARENCY

Complete access to information

CONSULTATION

There is information sessions but no interaction

SOCIAL DIALOGUE

There are individual contributions from social partners to the national government

Bien que l'Indonésie ait connu une croissance de son PIB de 5,2 % en 2018, le pays fait face à de très grandes inégalités. Les 10 % des salaires les plus élevés représentaient 30,4 % du PIB alors que les 20 % des salaires les plus bas ne détenaient que 6,7 % des revenus en 2018.

QUALITÉ DE L'EMPLOI PAR CATÉGORIE DE REVENU

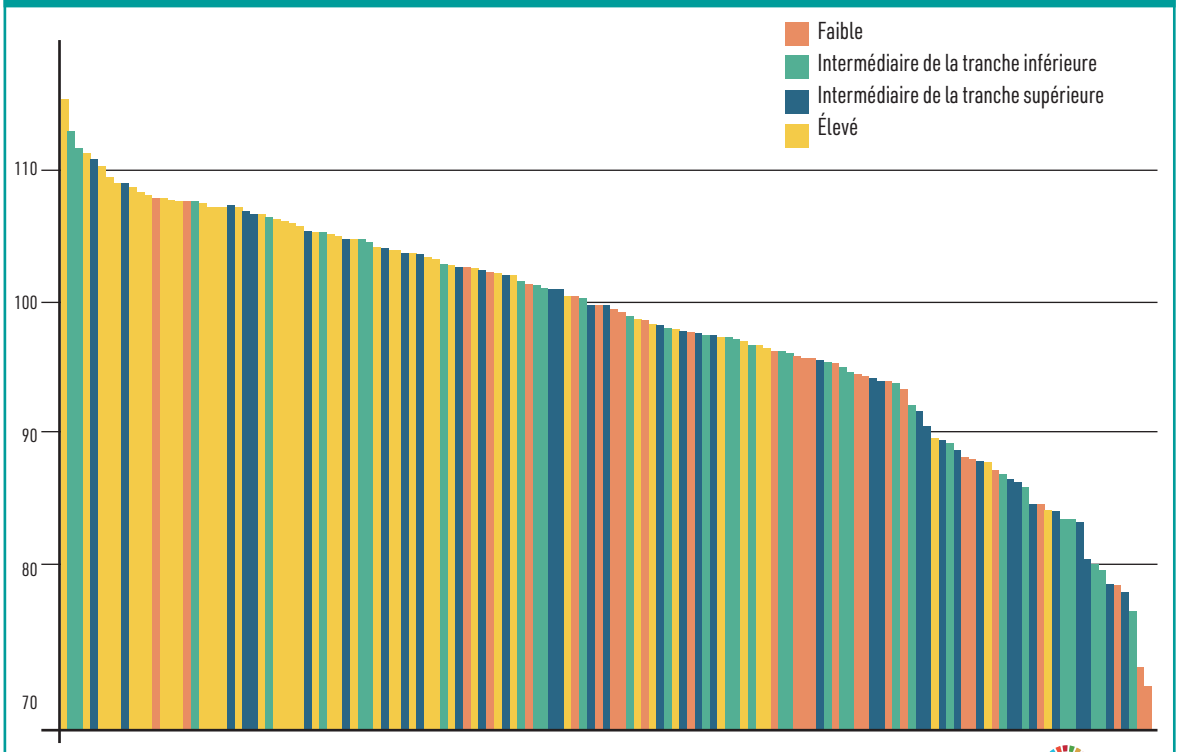

FIGURE 5

La fracture Nord-Sud est ici beaucoup moins prononcée. La classification des pays selon le niveau de revenu et la qualité de l'emploi semble **indiquer que la corrélation entre le RNB par habitant et la qualité de l'emploi est faible**. Les scores les plus élevés se situent bien en deçà des 120 points, soit le niveau de bien-être économique le plus haut.

Les résultats dans le sous-domaine « Qualité de l'emploi »[10] semblent indiquer qu'une politique internationale sur la qualité de l'emploi est nécessaire. Les quelques exemples ci-dessous viennent étayer cette conclusion[11] :

Si le taux de chômage de la Pologne est relativement faible, les salaires du pays se situent en dessous de la moyenne européenne et ne permettent pas une vie décente : en 2015, 10,8 % des personnes en situation d'emploi étaient considérés comme travailleurs pauvres. En outre, 13 % des employés touchent un salaire minimum qui ne respecte pas les critères de salaire équitable. De plus, l'écart salarial entre les sexes continue à représenter un défi : le salaire moyen pour les hommes s'élevait en 2017 à 18,5 % de plus que celui des femmes.

Bien que le taux de chômage du Ghana soit relativement faible (6,8 %), le pays fait face à de nombreux déficits en ce qui concerne le travail décent. En 2015, la proportion des emplois de l'économie informelle s'élevait à 83,2 %, et le pourcentage était plus élevé chez les femmes (88,3 %) que chez les hommes (75,9 %). Ce degré élevé d'informalité se caractérise par une instabilité de l'emploi, des salaires peu élevés et une protection sociale limitée et a pour conséquence un pourcentage élevé d'emplois précaires, 66 % en 2017. Les données tirées de la dernière enquête sur le niveau de vie (2012-2013) indiquent que les hommes gagnent en moyenne 1,44 GHS (0,46 EUR) par heure alors que les femmes gagnent environ 0,96 GHS (0,61 EUR) par heure. L'écart salarial entre les sexes s'élève à près de 35 %.

Étant donné que toutes les institutions internationales ont enregistré de bonnes performances au cours des cinq dernières années[12], les résultats dans le sous-domaine « Qualité de l'emploi » renforcent la notion que le monde entier doit converger à la hausse en ce qui concerne les aspects qualitatifs de l'emploi, tels que la participation des femmes sur le marché du travail, l'accroissement de la productivité et les gains de productivité, éléments que les négociations collectives permettent de traduire par des salaires décents qui réduisent les inégalités.

Cet effort devrait être coordonné à l'échelle mondiale ; sinon, la réalisation du Programme 2030 est fortement compromise.

10 Le sous-domaine « Qualité de l'emploi » inclut les indicateurs les plus courants en matière d'emploi (taux d'emploi et de chômage). La productivité est elle aussi mesurée, car une productivité accrue aide à améliorer la situation sur le marché du travail (elle crée une marge de manœuvre pour améliorer les conditions de travail et mener les négociations collectives). L'emploi et le chômage ne peuvent à eux seuls constituer un indicateur fiable de l'efficacité du marché du travail. Ce sous-domaine évalue la qualité de l'emploi de plusieurs manières : les femmes participent-elles sur le marché du travail, les emplois proposés permettent-ils de maintenir équitablement le pouvoir d'achat des salaires et de répartir les gains de productivité (variations du revenu du travail/PIB), les salaires permettent-ils aux salariés de vivre hors de la pauvreté ?
11 Voir les rapports par pays des syndicats sur les ODD https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?lang=fr
12 Voir le rapport de l'ONU sur les ODD 2019, p.39 https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf

VULNÉRABILITÉ DE L'EMPLOI PAR CATÉGORIE DE REVENU

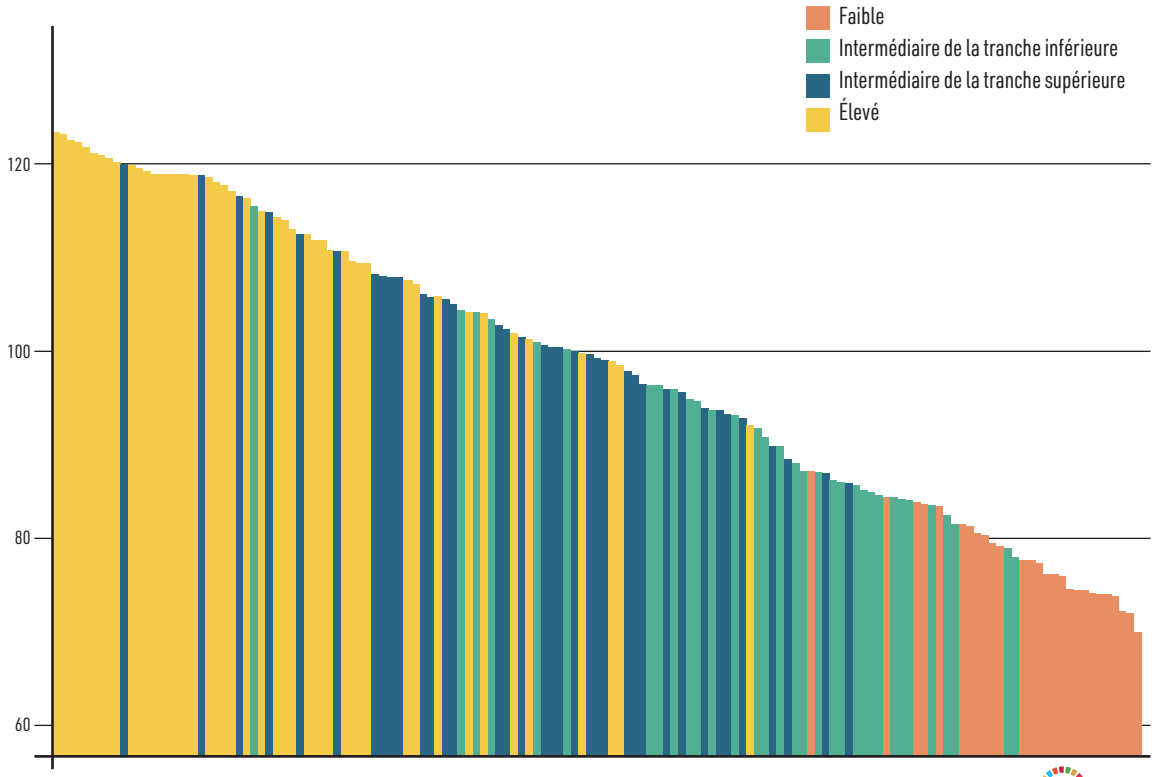

FIGURE 6

L'histogramme ci-dessus indique la corrélation qui semble exister entre les pays à revenu élevé et les bonnes performances dans ce sous-domaine. **La majorité des pays se situent toutefois en dessous de 100 (la moyenne mondiale), ce qui signifie que la vulnérabilité des travailleurs est présente dans toutes les régions du monde**[13].

Cela est particulièrement vrai si nous pensons par exemple à l'Afrique où seulement 18 % de la population sont couverts par la protection sociale et où le degré d'informalité (hors secteurs agricoles) atteint 72 %.[14]

13 Le sous-domaine « Vulnérabilité de l'emploi » inclut des indicateurs suivants : un indicateur de santé et sécurité (blessures mortelles) ; pourcentage de jeunes NEET parce que, parmi les indicateurs disponibles, il s'agit de celui qui évalue le mieux la situation d'exclusion, la discrimination ou l'informalité de l'emploi chez les jeunes en âge de travailler ; un indicateur de vulnérabilité de l'OIT ; le taux de sous-emploi lié au temps de travail (qui permet souvent d'évaluer la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses en tant qu'élément le plus faible dans la relation de travail). Enfin, le sous-domaine « Vulnérabilité de l'emploi » évalue aussi la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses à la fin de leur carrière professionnelle et examine s'ils obtiennent le droit à percevoir un revenu de retraite. L'absence de revenu de retraite est le signe d'une grande vulnérabilité tout au long de la carrière professionnelle.

14 Voir le rapport de l'OIT https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf

Les rapports par pays des syndicats sur les ODD en fournissent des exemples clairs[15] :

BURKINA FASO

A TRADE UNION FOCUS ON THE SDGs

#HLPF2019

ARE TRADE UNIONS AT THE TABLE?

The government of Burkina Faso has integrated the SDGs into its National Programme for Economic and Social Development (PNDES) for 2016-2020. The PNDES focuses on three main areas: reforming institutions and modernising administration; developing human capital; and investing in growth-oriented industries to boost the economy and job creation.

The Ministry of the Economy, Finance and Development oversees the implementation of the SDGs and their mainstreaming into national policies. The Burkinabe government works on all the SDGs except SDG 14. Therefore, all of the SDGs prioritised by trade unions (SDGs 1, 5, 8, 10, 13, and 16) are considered.

The government of Burkina Faso carries out consultations on the SDGs through the Sectoral Framework Dialogues and the yearly reviews. Trade unions are invited to discuss SDG implementation through the sectoral framework dialogue on work, employment and social protection, whose competence includes "identifying annual measures and actions as part of the implementation of the reforms contained in the PNDES, produce the annual sectoral report and organise the annual sectoral review". In addition to their participation in this framework, trade unions also participate in the validation of the national general report.

SDG implementation is, however, not discussed in the framework of social dialogue as such. The input provided by the trade unions has been informally accepted, although not officially integrated into the PNDES. Trade unions have also been invited to validate Burkina Faso's Voluntary National Review set to be presented at the 2019 High Level Political Forum (HLPF).

Trade unions report that the budgetary means at the disposal of the government are not sufficient to implement the PNDES.

TRANSPARENCY

Regular access to limited information

CONSULTATION

There is informal or ad hoc consultation

SOCIAL DIALOGUE

There are individual contributions from social partners to the national government

Le Burkina Faso est confronté à de réels défis en matière de protection sociale. En 2016, seuls 7,5 % de la population étaient couverts par au moins une prestation de protection sociale. Seulement 2,3 % de la population sont couverts en cas d'accident du travail et seuls 2,7 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite perçoivent un revenu de retraite. Bien que plusieurs instruments de protection sociale soient en place, le manque d'assurance médicale constitue l'un des principaux éléments manquants de ce système.

BRAZIL

A TRADE UNION FOCUS ON THE SDGs

#HLPF2019

ARE TRADE UNIONS AT THE TABLE?

Obstacles in the way of effective implementation of the Sustainable Development Goals (SDGs) in Brazil have only increased in the past year. In 2016, the Brazilian government announced a plan to achieve the SDGs by appointing a National Commission for their implementation, composed of relevant ministries (foreign affairs, social development planning, development and management and the environment) as well as the Government Secretariat. However, trade unions fear that under the newly established government, the previously existing, although insufficient, efforts of the Commission to ensure transparency and lead a dialogue with civil society will be discontinued.

Currently, no consultations in the implementation of the SDGs are being organised, and social partners have not been invited to provide input towards ongoing policy reforms, which are being designed and implemented without regard for the 2030 Agenda or democratic and participatory standards.

Trade unions continue being highly critical of the Brazilian government and are increasingly concerned about the policies and proposed reforms of President Bolsonaro. The new government has upheld the previously introduced spending cuts in areas crucial to the fulfilment of the SDGs, such as health, employment and the fight against gender-based violence; in addition, labour and retirement reforms proposed by the government threaten to roll back workers' hard-fought-for rights and reverse Brazil's progress towards fulfilling the 2030 Agenda. There are serious concerns about the safety of industrial sites in the country following the collapse of a dam in the district of Brumadinho, which killed over 190 people.

TRANSPARENCY

Irregular access to limited information

CONSULTATION

There is no consultation process at all

SOCIAL DIALOGUE

There is no involvement of social partners by the national government on an SDG national plan definition and implementation

Si, en 2015, les dépenses de protection sociale représentaient 14,4 % du PIB et, en 2016, 61,5 % de la population étaient couverts par au moins une prestation de protection sociale, fin 2016, le gouvernement a gelé ses dépenses dans ce domaine, et a récemment réformé le système de protection sociale et ainsi diminué les pensions de retraite et augmenté l'âge de la retraite. De même, en 2017, la réforme du droit du travail a fortement aggravé les conditions de travail, abaissé les normes de santé et sécurité au travail, augmenté les heures de travail et baissé les salaires. Les jeunes entre 15 et 24 ans sont particulièrement touchés par le chômage. De plus, la proportion de jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, ni aux études, ni en formation s'élève à un pourcentage préoccupant de 23,5 %.

En outre, il est possible que les résultats de ce sous-domaine « Vulnérabilité de l'emploi » aient été influencés par les autorités gouvernementales qui communiquent des chiffres erronés en vue de dissimuler la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve leur propre population, et encore plus les migrants. Il se peut que les pays aux institutions faibles n'offrent pas de garanties aux travailleurs et travailleuses qui signalent leur situation de vulnérabilité, et ce souvent en l'absence d'un système judiciaire qui les protège.

15 Voir les rapports par pays des syndicats sur les ODD https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?lang=fr

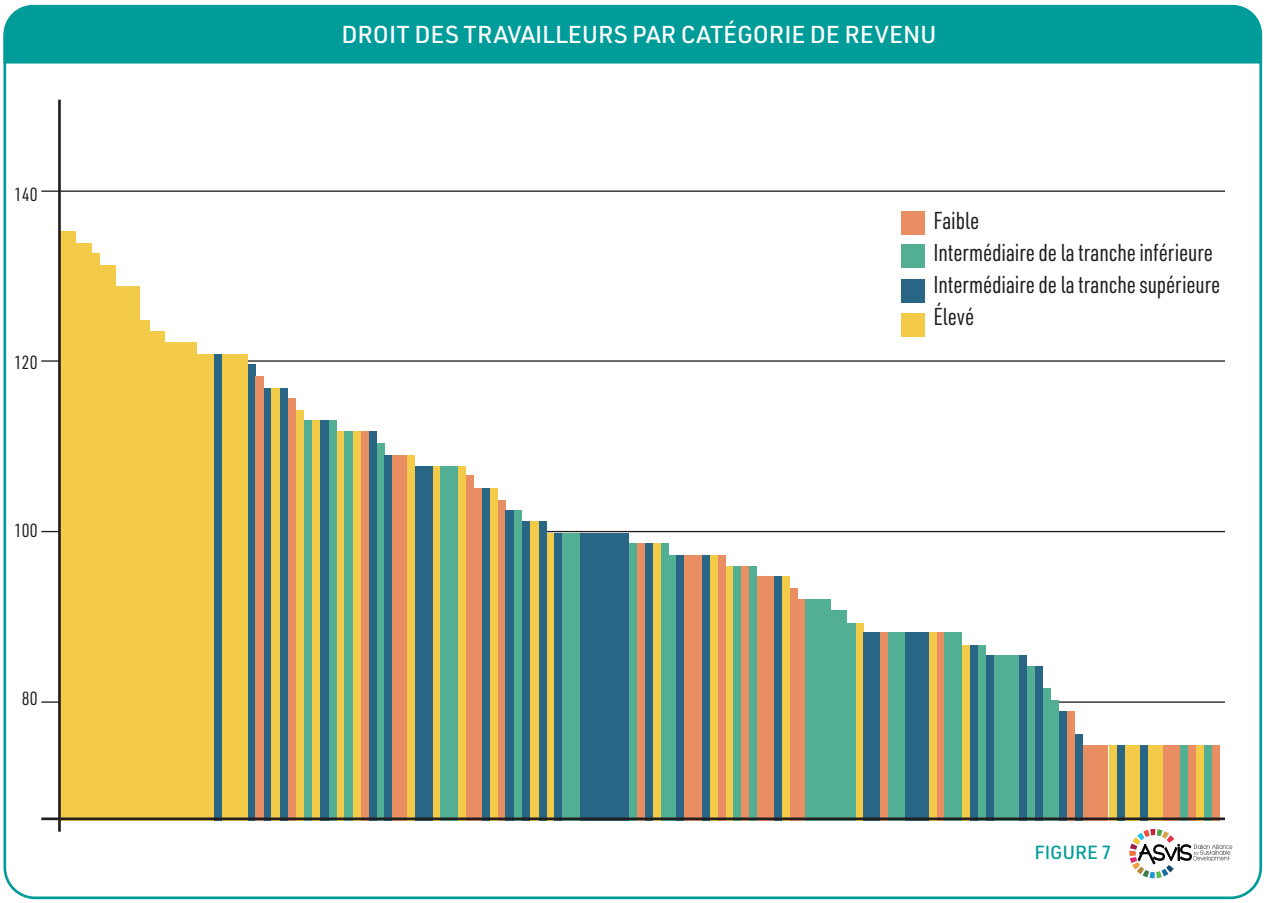

L'histogramme ci-dessus reflète les conclusions de l'indice CSI des droits dans le monde[16]. Il indique que la principale cause de variabilité au sein des catégories est due à des différences de performances en matière de droit des travailleurs selon les pays. Ces différences en matière de droit des travailleurs sont particulièrement importantes dans les catégories de pays à revenu faible et élevé.

L'histogramme semble indiquer que le respect des droits du travail et travailleuses n'est pas lié aux performances économiques du pays. Les performances économiques des pays ne signifient donc pas qu'ils sont plus avancés en matière de durabilité puisque c'est précisément la faiblesse de leurs institutions démocratiques qui entravent le respect des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses.

3) Le monde a besoin d'une meilleure gouvernance internationale

Globalement, les résultats de l'observatoire de l'ODD 8 de la CSI montrent également que nous manquons toujours cruellement de données comparables entre les pays pour plusieurs dimensions des ODD. Cela concerne aussi l'ODD 8, surtout pour les indicateurs relatifs à l'économie informelle, à la protection sociale, à la santé et la sécurité au travail et le travail des enfants entre autres. Ce problème a non seulement trait à la quantité d'informations/de données fournies, mais aussi à leur qualité et à leur obtention en temps opportun. Le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD vont de pair avec la production de données relatives aux indicateurs du Programme 2030.

Produire et mesurer des données est une question de choix politique qui affecte directement les mesures politiques et la gouvernance mondiales. Les gouvernements et institutions internationales doivent faire des efforts plus concrets pour améliorer la disponibilité et la comparabilité des données statistiques (surtout pour les pays moins développés) afin d'assurer des analyses plus complètes, robustes et précises des progrès réalisés. Il est également nécessaire d'améliorer les indicateurs plus à même de décrire le développement et le bien-être humains.

16 Voir Indice CSI des droits dans le monde https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2019-06-ituc-global-rights-index-2019-report-en-2.pdf

Les conclusions susmentionnées démontrent de manière empirique que la dimension économique ne peut pas, à elle seule, garantir la pleine réalisation des ambitions de l'ODD 8 et du Programme 2030. La croissance économique en elle-même ne signifie pas nécessairement des économies durables dans lesquelles les bénéfices sont partagés.

Prendre en considération, outre le PIB d'autres éléments qui contribuent à améliorer le niveau de vie, la protection sociale et les services publics, les droits et libertés démocratiques, l'engagement des personnes et le respect de l'environnement est essentiel pour créer des économies durables et justes.

Accroître la disponibilité et la comparabilité des données statistiques, en particulier dans les pays en développement, est capital pour assurer le suivi des progrès, y compris par l'amélioration des indicateurs qui permettent de décrire correctement le développement et le bien-être humains.

DÉCENNIE D'ACTION SUR LES ODD : RÉPONSES POLITIQUES DES SYNDICATS POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL AU CENTRE DUQUEL SE TROUVE L'ODD 8

Le monde n'était pas en bonne voie dans la mise en œuvre des ODD avant la pandémie de Covid-19 et, clairement, la crise ne va pas aider à cet égard. Cependant, les mesures qui doivent être prises en vue de la reconstruction et de la résilience font dans une large mesure déjà partie intégrante du Programme 2030 et de l'ODD 8. Il est évidemment nécessaire que les autorités s'engagent, à la fois au sein de leur propre pays mais aussi à l'échelle mondiale dans le contexte de la coopération internationale, à une accélération et à une allocation de ressources adéquates – **budgétisation des ODD**. La coordination internationale et le multilatéralisme seront essentiels, à la fois pour harmoniser les politiques et mobiliser les ressources.

L'allègement de la dette sera capital pour donner aux pays la marge fiscale nécessaire pour réagir à la crise, s'en remettre et garantir à l'avenir une certaine résilience. L'allègement de la dette devrait toutefois être soumis à une condition : investir pour prévenir et éviter les mesures d'austérité destructives qui ont accru le chômage, les inégalités et la pauvreté dans de nombreux pays.

BIEN-ÊTRE HUMAIN ET ÉCONOMIES DURABLES ET JUSTES

1) Droit des travailleurs

Les droit des travailleurs, la liberté d'association et les négociations collectives, associés au dialogue social, constituent les piliers de la paix et de la démocratie **(lien avec l'ODD 16 sur la paix et des institutions solides)**. Mettre en place des procédures démocratiques est la clé de voûte du développement durable. Les droit des travailleurs constituent la base sur laquelle les pays peuvent construire la justice sociale et des sociétés pacifiques et prospères.

Pourtant, le nombre de violations de la liberté d'association et du droit aux négociations collectives (Conventions de l'OIT 87 et 98) dans le monde est saisissant[17].

Comme les résultats de l'observatoire de l'ODD 8 de la CSI le font remarquer, il existe un lien fort entre les droit des travailleurs et les progrès en matière de développement durable et inclusif. C'est pourquoi porter atteinte à des droits tels que la liberté d'association et les négociations collectives signifie compromettre la réalisation non seulement de l'ODD 8, mais aussi du Programme 2030 dans son ensemble.

Comme précisé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail[18], instaurer des **minima en matière de protection du travail** devrait permettre de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses (y compris la lutte contre toute forme de discrimination basée sur le handicap, l'âge, le sexe, la jeunesse, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, etc.), un salaire minimum adéquat, la santé et la sécurité au travail et un plafond sur le temps de travail.

Les réponses politiques décrites dans cette partie s'ancrent donc dans le respect de la liberté d'association, le droit aux négociations collectives et le dialogue entre les partenaires sociaux (représentants des travailleurs et travailleuses et des employés).

2) Santé et sécurité au travail

Il est crucial que tous bénéficient de mesures efficaces en matière de sécurité au travail, d'équipements de protection adéquats et de procédures d'hygiène au travail. **Protéger les travailleurs et travailleuses et leur famille du risque de contracter la Covid-19 doit être une priorité pour les employeurs et les gouvernements.** La protection sous forme de congés de maladie payés dès le premier jour est essentielle pour les travailleurs et travailleuses malades et leur famille. D'après une enquête syndicale, sur le continent américain, 44 % des pays estiment que les mesures pour des lieux de travail sûrs sont insuffisantes. En Afrique, ils sont 41 % à estimer que la sécurité au travail n'est pas satisfaisante. Seuls 25 % des pays d'Europe jugent que les mesures de protection des travailleurs et travailleuses contre la propagation du virus sont appropriées[19].

17 Voir Indice CSI des droits dans le monde https://survey.ituc-csi.org/?lang=fr
18 Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, pó. https://bit.ly/2UUweju
19 https://www.ituc-csi.org/ituc-global-covid-19-survey-20april-fr

En outre, selon l'OIT, les données recueillies au sujet des blessures mortelles et non mortelles au travail restent limitées, car les données disponibles proviennent de registres qui ne concernent en général que les travailleurs et travailleuses de l'économie formelle : « Cela signifie que les pays dont les systèmes de signalement sont bons et où l'économie informelle est moins présente présentent un taux d'accidents du travail signalés plus élevé »[20].

3) Protection sociale universelle et accès aux soins de santé

Des millions d'emplois disparaîtront et des millions de personnes tomberont dans la pauvreté parce qu'elles n'auront pas l'argent nécessaire pour se nourrir, elles et leurs familles. Les allocations de chômage et régimes d'indemnisation sont des éléments essentiels pour garantir la sécurité de revenus des travailleurs et travailleuses. Garantir l'accès aux soins de santé est tout aussi crucial. Il est urgent de mettre en place des **systèmes de protection sociale universelle qui s'appliquent à tous les travailleurs et travailleuses**, quel que soit leur statut contractuel, économie informelle, travail indépendant et économie de plateforme compris.

La pandémie a révélé les écarts énormes qui existent dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays en développement, déjà caractérisés par un nombre élevé d'emplois informels. Environ deux milliards de personnes travaillent dans l'économie informelle, la plupart dans les pays émergents et en développement[21], et ne bénéficient d'aucune protection ou presque. Ces pays manquent de solides stabilisateurs automatiques et n'ont pas la capacité des pays développés à réagir rapidement.

Les systèmes et minima de protection sociale universelle qui, conformément à la Convention 102 et à la Recommandation 202 de l'Organisation internationale du travail (OIT), associent régimes complets de sécurité sociale contributive et prestations de sécurité sociale non contributive constituent l'un des piliers essentiels des mesures de réaction, de la reprise et de la résilience. La coordination multilatérale, par exemple un fonds mondial de protection sociale, permettrait d'atteindre plus rapidement les ODD puisqu'elle stimulerait et compléterait les investissements intérieurs dans la protection sociale, y compris l'accès aux soins de santé. Une somme d'environ 35 milliards de dollars assurerait un financement de cinq ans qui permettrait de garantir une aide d'urgence dès à présent dans les 28 pays les plus pauvres au monde et d'accroître leur résilience au fil du temps pour qu'ils puissent survivre à la prochaine crise. Tout financement supplémentaire peut être utilisé pour répondre aux besoins urgents des pays à revenu faible et intermédiaire. La somme de cent milliards de dollars est abordable dans le contexte des dix mille milliards de dollars, peut-être plus, qui vont être dépensés pour financer les mesures d'urgence[22].

La protection sociale, qui est l'un des piliers du programme sur le travail décent ainsi que de l'ODD 8, est essentielle au bien-être humain et à la réduction de la pauvreté et des inégalités (voir l'encadré ci-dessous), **lien avec les ODD 1, 3 et 10**[23].

4) Salaires minimums

Selon « Emploi et questions sociales dans le monde : tendances 2020 » de l'Organisation internationale du travail (OIT), « en 2019, plus de 630 millions de travailleurs dans le monde ne gagnaient pas suffisamment pour se sortir, eux et leurs familles, de la pauvreté extrême ou modérée ».[24] Avoir un emploi ne garantit pas en soi de sortir de la pauvreté. Le **salaire minimum vital** pourrait fixer un seuil qui limiterait efficacement la pauvreté de revenu (lien avec l'ODD 1, voir l'encadré ci-dessous).

Les syndicats du monde entier mènent des campagnes en faveur d'un salaire minimum vital et ouvrent ainsi un dialogue social avec les gouvernements et les employeurs en vue de l'application d'un salaire minimum légal qui garantit la dignité de tous les travailleurs et travailleuses et de leurs familles. Le salaire minimum devrait prendre en compte le coût de la vie, se baser sur des éléments concrets, faire régulièrement l'objet d'une révision par les partenaires sociaux et être ajusté selon l'inflation. Il convient de promouvoir partout le droit aux négociations collectives, y compris les conventions collectives avec couverture sectorielle qui garantissent à la fois des salaires qualifiés et une part équitable du profit et de la productivité.

20 Voir rapport OIT https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_741016.pdf
21 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf
22 Voir l'appel de la CSI et de la TUAC à créer un fonds mondial de protection sociale https://www.ituc-csi.org/les-ministres-du-travail-du-g20-au
23 De plus, les systèmes et minima de protection sociale peuvent avoir des conséquences positives pour d'autres ODD : ODD 2, 4, 5, 6 et 11.
24 OIT 2020, Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2020, p. 13
https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2020/WCMS_734480/lang--fr/index.htm

L'estimation de l'indicateur composite de l'ODD 8 nous donne l'opportunité de nous pencher sur les interactions entre ce dernier et d'autres indicateurs du Programme 2030.

Les bonnes performances relatives à l'ODD 8 sont corrélées à des taux de pauvreté faibles (ODD 1.1.1) et à des inégalités salariales faibles.

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 8 ET LES INÉGALITÉS DE REVENUS

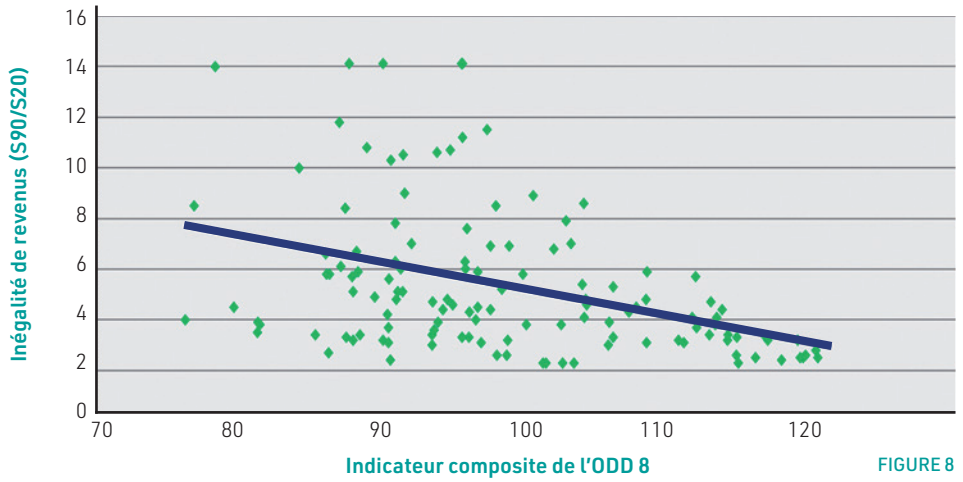

FIGURE 8

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 8 ET LA PAUVRETÉ

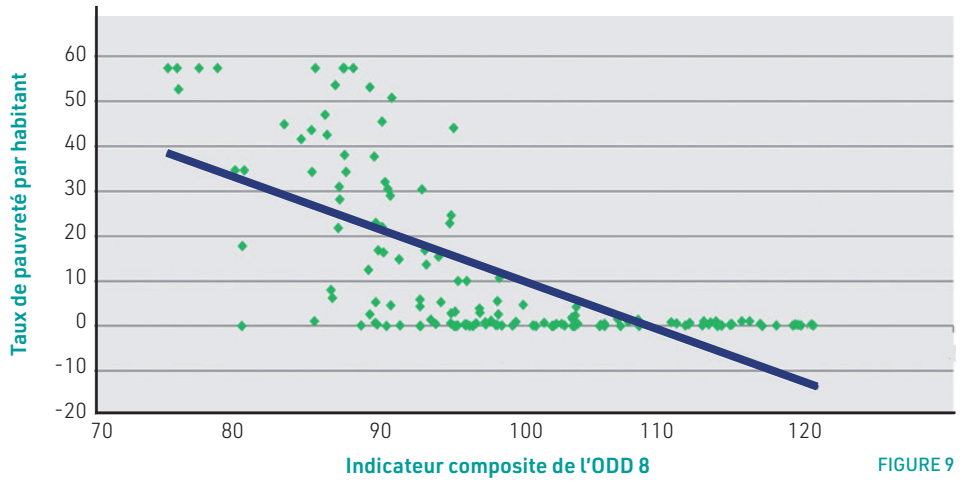

FIGURE 9

5) Écart salarial entre hommes et femmes

Le partage des bénéfices économiques implique de s'attaquer à l'**écart salarial hommes-femmes**, qui représente toujours un défi pour la plupart des femmes dans le monde. Globalement, les femmes sont payées approximativement 20 % de moins que les hommes.[25] Certains pays mettent en œuvre des politiques de transparence salariale qui font la lumière sur l'étendue des différences salariales entre les femmes et les hommes afin de redresser la situation[26].

Les femmes font également face à d'autres défis dans le monde du travail, y compris les violences et le harcèlement au travail, mais aussi le fait qu'elles assument une partie disproportionnée des responsabilités familiales. L'adoption de politiques spécifiques s'impose pour promouvoir le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, y compris des congés parentaux payés pour les deux parents. À cet égard, la Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants est sans aucun doute un pas dans la bonne direction[27]. De surcroît, des sommes plus importantes doivent être investies dans les services publics de garde.

En ce qui concerne les violences sexistes au travail, la Convention sur la violence et le harcèlement au travail (C190) de l'OIT, récemment adoptée, constitue une étape tant attendue dans la lutte pour l'égalité entre les sexes. Elle doit à présent être ratifiée et mise en œuvre par tous les États membres de l'OIT. Une attention particulière devrait être portée aux travailleurs et travailleuses LGBT+[28].

Il semble évident que l'ODD 8 sur le travail décent et un environnement de travail sûr pour toutes les femmes est étroitement lié à la réalisation de l'**ODD 5 sur l'égalité des sexes**. L'exemple ci-dessous démontre les interdépendances positives en ce sens.

Interactions entre l'indicateur composite de l'ODD 8 et d'autres indicateurs du Programme 2030. Le tableau ci-dessous montre que les **bonnes performances relatives à l'ODD 8 sont positivement corrélées à une proportion élevée de femmes aux fonctions de direction (ODD 5.5.2).**

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 8 ET LA PARITÉ HOMMES-FEMMES

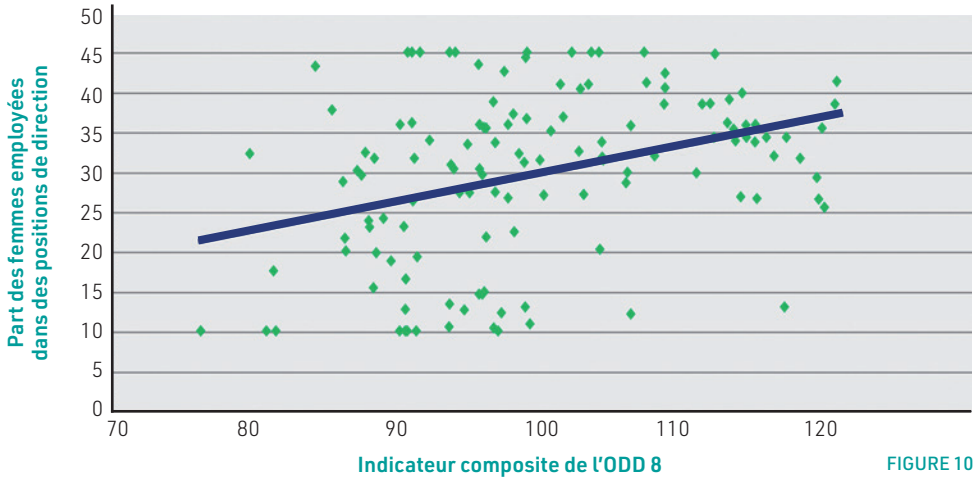

FIGURE 10

25 OIT 2018, Rapport mondial sur les salaires 2018/19 : Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ? p. 23 https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_737029/lang--fr/index.htm
26 Comme en Espagne : Real Decreto-ley 6/2019, de 1 de marzo, de medidas urgentes para garantía de la igualdad de trato y de oportunidades entre mujeres y hombres en el empleo y la ocupación (https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2019-3244) : rallonger le congé parental et accroître la transparence salariale.
27 Voir la Directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32019L1158
28 Voir la Déclaration du groupement Global Unions : Les droits LGBTI sont une question syndicale https://www.ituc-csi.org/declaration-global-unions-lgbti-fr. Les travailleurs et travailleuses LGBT+ sont particulièrement exposés au harcèlement sexuel au travail, surtout dans les pays où les droits des personnes LGBT+ ne sont pas reconnus par une loi nationale, voir : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_550147.pdf

6) Formalisation de l'économie informelle

En ce qui concerne les systèmes de protection sociale, et conformément à la Recommandation 204 de l'OIT, les gouvernements devraient apporter un soutien aux mesures visant à formaliser l'économie informelle. Cet instrument a pour objectif de protéger les plus vulnérables et de permettre aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle de contribuer à la sécurité sociale. Deux milliards de travailleurs et travailleuses - qui représentent 61,2 % de la population active occupée du monde - sont actifs dans l'économie informelle[29] et, lorsque l'on parle des conséquences de la crise pour eux, cela concerne 1,56 milliard de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle[30].

Il est urgent de prendre des mesures de **formalisation de l'économie informelle** afin de s'attaquer au degré élevé d'informalité et à ses conséquences en termes de pauvreté et de vulnérabilité. Ces mesures devraient se pencher sur la formalisation des emplois informels, la création de nouveaux emplois dans le secteur formel et un accès garanti à la sécurité sociale et à la protection sociale dans le cadre de régimes de contributions volontaires. La formalisation de l'emploi contribuera à son tour à accroître les recettes fiscales et les contributions de sécurité sociale qui permettront une plus longue viabilité financière des systèmes de protection sociale[31].

S'attaquer à l'informalité comme précisé dans l'ODD 8 est **lié aux ODD 5 et 10**, puisque la plupart des travailleurs informels sont des femmes et que cette formalisation contribue à lutter contre les inégalités par le biais de l'aide sociale.

7) Soutenir l'économie réelle et les investissements durables

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et leurs travailleurs et travailleuses ont été durement touchés par la crise de la Covid-19 et en subiront les conséquences pendant les prochaines années. Il est urgent que les gouvernements prennent des mesures de relance et de préservation de l'économie pour soutenir les MPME et les revenus de leurs travailleurs et travailleuses. Ce soutien doit être dirigé sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tels que le secteur manufacturier, la vente et l'agriculture, et doit aller de pair avec la protection des emplois et des salaires.

Les ODD 8.2 et 8.3 sont des objectifs clés pour une croissance économique durable. Ils se rapportent à la nécessité d'accroître la productivité en diversifiant et en mettant l'accent sur les secteurs à haute valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi qu'à la nécessité de promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités de production, la création d'emplois décents et la croissance/formalisation des MPME.

Aujourd'hui, ces objectifs sont plus pertinents que jamais pour la reprise, la reconstruction et la résilience après la crise. Le manque de diversification économique et la forte dépendance de l'économie aux secteurs tirés par les exportations (souvent combinés à de très mauvaises conditions de travail) représentent un défi considérable pour de nombreux pays en développement. Il sera vital, pour atteindre la résilience, de restructurer les économies nationales et les systèmes de production. Cela implique des investissements diversifiés tirés par la demande domestique et les besoins de production des pays pour assurer un degré suffisant d'autonomie économique. Les gouvernements doivent donc remettre en place de solides politiques industrielles négociées avec les partenaires sociaux. Le tripartisme constitue en effet le fondement pour promouvoir une i**ndustrialisation inclusive et durable telle que prescrite dans l'ODD 9**.

8) Diligence raisonnable des entreprises

Le modèle économique actuel n'est pas un modèle durable et doit changer.

Il est fondamental de garantir que les entreprises soient tenues responsables, que les investissements soient transparents et que la « diligence raisonnable » soit appliquée tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales comme le prescrivent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Des millions de travailleurs et travailleuses de toutes les chaînes d'approvisionnement sont en train de perdre leur emploi et subissent les conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Lorsque des contrats avec des fournisseurs ne sont pas respectés, le coût humain est immense, ce qui ralentit énormément la relance. Ce n'est pas la voie à suivre pour créer des marchés internationaux solides et inclusifs. Le renflouement des sociétés à l'aide des fonds publics doit être assorti d'exigences imposées aux entreprises quant à la diligence raisonnable : versement d'un

29 Rapport de l'OIT, Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique. Troisième édition, 2018 https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_734075/lang--fr/index.htm
30 Voir le rapport de l'OIT, avril 2020 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf
31 Voir Relations entre organisations de travailleurs et travailleurs de l'économie informelle : Recueil de pratiques, OIT : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735633.pdf Ce recueil de pratiques est une compilation d'exemples concrets, tirés du monde entier, illustrant la manière dont les syndicats ont cherché à entrer en contact avec les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle afin de réduire les déficits de travail décent auxquels ces derniers sont confrontés et d'encourager leur transition vers la formalité.

salaire décent, protection sociale, respect de la liberté d'association des travailleurs et du droit aux négociations collectives et réduction de l'empreinte carbone.

En ce qui concerne le rôle du secteur privé dans le développement (investissements du secteur privé et investissements mixtes dans le développement), tous les investissements doivent être conformes et contribuer à la mise en œuvre des ODD, en particulier de l'ODD 8, en faveur de la création d'emplois décents de qualité. Des critères et une évaluation des résultats spécifiques[32] aux investissements privés-publics doivent être approuvés par les gouvernements et entités du secteur privé donateurs.

Les modèles commerciaux durables que promeut l'ODD 8 contribuent **directement à d'autres objectifs clés des ODD 7, 11 12, 13.**

9) Technologie et innovation

Comme l'établit l'ODD 8.2, la modernisation et l'innovation technologiques sont essentielles pour atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique. Cependant, si la réglementation n'est pas suffisante, cela s'accompagnera de défis majeurs pour le monde du travail. Les travailleurs et travailleuses du monde entier font face à la numérisation et à l'automatisation des procédures qui, la plupart du temps, ont pour conséquence de leur faire perdre leur emploi. Les travailleurs et travailleuses de l'économie de plateforme se voient refuser un réel statut d'employé, ce qui les empêche de faire appel à certains droits et d'être couverts par l'assurance sociale. En outre, la protection, la surveillance et le contrôle des données par les travailleurs sont essentiels pour préserver les emplois décents et les droit des travailleurs.

S'il est vrai que les progrès technologiques sont susceptibles d'amener de nombreux éléments positifs pour le bien-être des sociétés, il est important de mettre en place des cadres réglementaires - par exemple imposer une norme internationale en matière de gouvernance aux entreprises actives sur une plateforme numérique - qui garantissent une approche de cette technologie « axée sur l'humain »[33]. Dans le même temps, il est nécessaire d'assortir les transitions technologiques de politiques visant à étendre l'accès universel à la protection sociale et à promouvoir l'acquisition de compétences pour tous les travailleurs et travailleuses tout au long de leur vie, en tant que responsabilité commune aux gouvernements et employeurs[34].

Le graphique ci-dessous donne un exemple d'interdépendance au sein de l'éducation, **ODD 4 et ODD 8.**

Interactions entre l'indicateur composite de l'ODD 8 et d'autres indicateurs du Programme 2030. Le tableau ci-dessous montre que les **bonnes performances relatives à l'ODD 8 sont positivement corrélées à un taux d'inscription élevé dans l'enseignement secondaire supérieur (ODD 4.1.1).**

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 8 ET L'ÉDUCATION

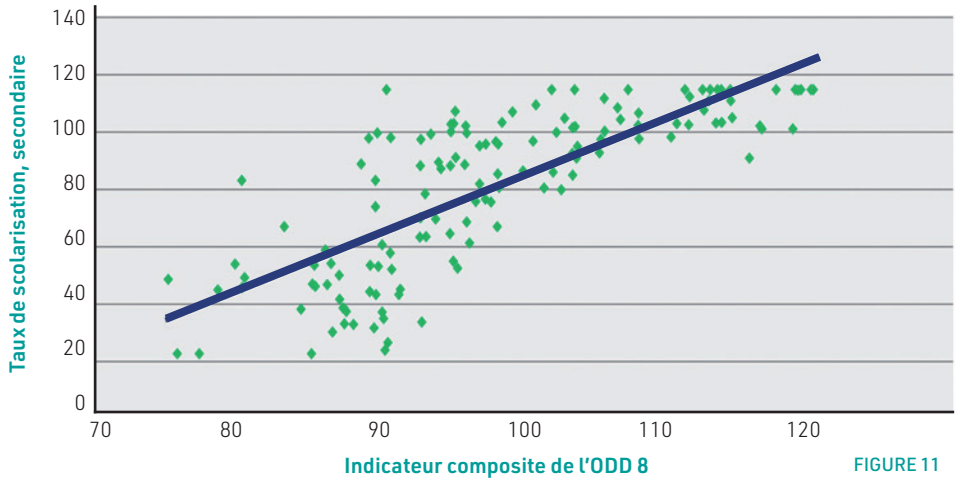

FIGURE 11

32 Voir Aligner les investissements du secteur privé dans des programmes de développement aux ODD https://www.ituc-csi.org/aligner-les-investissements-du
33 Voir Travailler pour bâtir un avenir meilleur, 2019 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf
34 Voir Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019 https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/centenary-declaration/lang--fr/index.htm

DÉCARBONISATION DE L'ÉNERGIE

L'ODD 8 en tant que tel comprend un objectif sur la dissociation de la croissance du PIB et de la dégradation de l'environnement (ODD 8.4). Cela implique la décarbonisation de l'énergie et des transformations industrielles pour aboutir à des émissions de CO2 nulles. Des compromis s'imposent donc entre la croissance économique, qui est aujourd'hui principalement basée sur le carbone, et la dimension environnementale de l'ODD 8 et d'autres objectifs du Programme 2030 (ODD 7, 9, 11,12, 13).

Vous trouverez un exemple de ce genre de compromis ci-dessous, en rapport avec l'ODD 9.

Interactions entre l'indicateur composite de l'ODD 8 et d'autres indicateurs du Programme 2030. Le tableau ci-dessous montre que les **bonnes performances relatives à l'ODD 8 sont négativement corrélées aux émissions de CO2 (ODD 9.4.1)**.

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 8 ET L'ENVIRONNEMENT

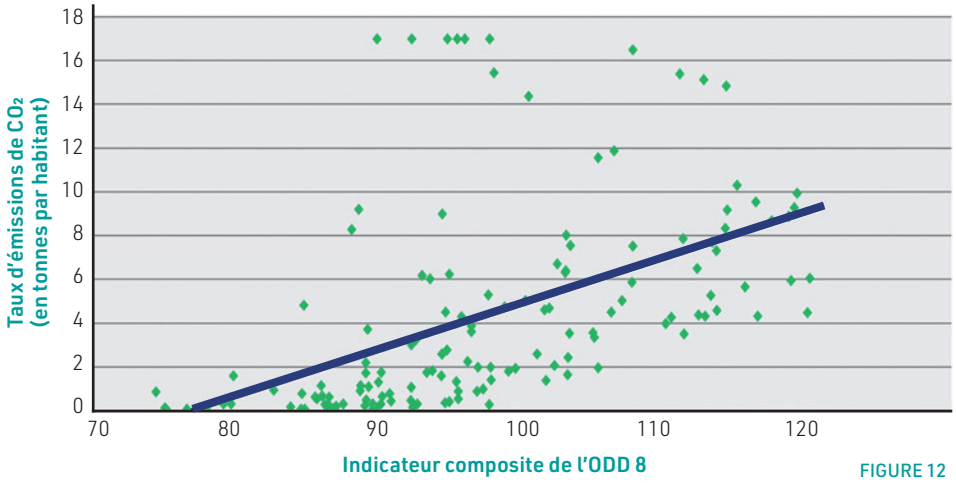

FIGURE 12

Ces résultats concordent avec les éléments rapportés par plusieurs études qui indiquent que le modèle de croissance actuel n'est pas compatible avec un niveau d'émissions qui garantit le respect des objectifs du programme de lutte contre le changement climatique.

Il est impératif de mettre en place des processus de transformation industrielle pour sauver notre planète et celles-ci ne sont possibles qu'avec la participation des travailleurs et travailleuses. Des politiques proactives sont nécessaires pour mettre en œuvre une transition juste vers des économies durables où les travailleurs et travailleuses et leurs communautés ne sont pas laissés pour compte. Elles devront s'accompagner d'une création d'emplois décents dans de nouveaux secteurs écologiquement durables qui exigeront des travailleurs et travailleuses qu'ils acquièrent de nouvelles compétences pour passer à des secteurs à faibles émissions de gaz carbonique. Autre élément nécessaire : le soutien des systèmes de protection sociale pour garantir une transition en douceur. Conformément à l'Accord de Paris des Nations Unies sur le changement climatique, les gouvernements doivent convenir de ces stratégies de transition juste avec les organisations de travailleurs et d'employeurs par le biais du dialogue social afin de garantir qu'elles sont justes et durables.

De nombreux exemples venant des quatre coins du monde prouvent les résultats positifs de la décarbonisation de l'énergie par le biais d'une transition juste.[35] En outre, plus de 50 gouvernements l'ont reconnu et ont signé et la Déclaration de Silésie sur la solidarité et la transition juste de la COP de Katowice en 2018.

Les projets de décarbonisation de l'énergie devraient se fonder sur l'évaluation des conséquences sociales et pour l'emploi de la transition énergétique pour que les gouvernements, avec les partenaires sociaux,

35 Voir CSI 2019, La contribution du dialogue social au Programme 2030 - Promouvoir une transition juste vers des économies et des sociétés durables pour tous https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/sdjt-final-fr.pdf

puissent y réagir en renforçant les politiques actives d'emploi et en promouvant l'intégration des travailleurs et travailleuses sur le marché du travail. Des organes gouvernementaux devraient être dédiés au soutien de la restructuration et du développement économique des secteurs et territoires en transition. Ces organismes publics devraient fournir l'assistance technique, juridique et financière requise (par exemple sous la forme d'investissements dans de nouveaux processus de production écologiques). Il faudrait promouvoir et renforcer les politiques industrielles publiques en faveur de la transition vers un modèle de production circulaire à faible émission de gaz carbonique, qui présente de meilleurs niveaux de recherche, de développement et d'innovation et une plus grande durabilité sociale, écologique et économique.

En ce qui concerne le développement urbain et périurbain, la transition juste vers des villes durables sera importante dans des domaines comme le transport. Il est fondamental de bénéficier de systèmes de transport durables afin de garantir des émissions de CO_2 faibles ainsi que de garantir un accès équitable à l'espace public et aux services publics au sein des villes. Dans de nombreuses villes, le développement urbain s'est accéléré et n'a généralement pas été planifié. En conséquence, leurs systèmes de transport sont souvent chaotiques et inefficaces, leurs émissions élevées et une grande partie de leurs emplois informels. Une transition juste est nécessaire au cours du développement de systèmes de transport structurés à faibles émissions de CO_2[36] et de la création de transports souterrains et d'autres modes de transport qui permettent de réduire l'utilisation des voitures pour garantir que les travailleurs et travailleuses informels ne perdent pas leur emploi et que les nouveaux systèmes permettent de créer des emplois décents.

GOUVERNANCE ET ACTIONS COLLECTIVES

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les réponses aux conséquences socioéconomiques de la Covid-19 reconnaît « l'importance du dialogue social et des partenaires sociaux pour maîtriser le virus sur le lieu de travail et ailleurs, mais aussi pour éviter des pertes massives d'emplois sur le long et le moyen terme ».[37]

Le dialogue social figure non seulement dans l'agenda du travail décent[38], et constitue donc un outil nécessaire pour atteindre l'ODD 8, mais il est aussi essentiel à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030.[39]

Puisqu'il implique les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, le dialogue social contribue aux actions suivantes :

1. Permettre aux organisations représentatives de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui vont les régir[40] (transparence et appropriation des processus décisionnels) ;

2. Favoriser l'échange d'opinions et la compréhension des défis et des opportunités, ce qui permet à son tour de parvenir à un consensus, nouer des alliances transformatrices et gérer les conflits.

Historiquement, les syndicats ont joué un rôle fondamental en rassemblant les travailleurs et travailleuses, en leur donnant les moyens de lutter et en élargissant leur marge de manœuvre pour l'action collective, ce qui s'est ensuite traduit par des politiques grâce au dialogue social.

Enfin, si nous voulons renforcer la **gouvernance mondiale** concernant le Programme 2030, les gouvernements et les institutions internationales doivent financer plusieurs investissements en vue d'améliorer la disponibilité et la comparabilité des données statistiques (particulièrement pour les pays moins développés) afin de permettre des analyses plus complètes, solides et précises des progrès réalisés en matière d'ODD, y compris l'ODD 8.

36 Le système de bus à haut niveau, introduit dans plusieurs villes dans le monde, est un exemple de système de transport structuré. Le bus à haut niveau est un système de transport public qui se base sur le développement d'infrastructures et donne la priorité au transport public par le biais de voies réservées aux bus et à la prestation d'un service rapide et fréquent. Voir RSCD 2019, La contribution du dialogue social au Programme 2030 - Promouvoir une transition juste vers des économies et des sociétés durables pour tous, pp. 25-26 https://www.ituc-csi.org/la-contribution-du-dialogue-social

37 En anglais : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_report_socio-economic_impact_of_covid19.pdf

38 Les piliers de l'agenda du travail décent de l'OIT sont la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.

39 Voir Le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour le développement durable https://www.ituc-csi.org/document-reflexion-dialogue-social-developpement

40 Voir RSCD/CSI 2018, La contribution du dialogue social au Programme 2030 : La formalisation de l'économie informelle https://www.ituc-csi.org/dialogue-social-pour-odd-formaliser-economie-informelle et RSCD 2019, La contribution du dialogue social au Programme 2030 - Promouvoir une transition juste vers des économies et des sociétés durables pour tous https://www.ituc-csi.org/la-contribution-du-dialogue-social

RECOMMANDATIONS

La crise de la Covid-19 fait de l'ODD 8 un objectif plus pertinent que jamais et souligne l'importance de la santé et la sécurité au travail, de la protection des emplois et des droits du travail et travailleuses, du renforcement des systèmes de protection et de l'action face au chômage et à l'informalité. L'avancement vers la réalisation de l'ODD 8 était cependant déjà bien trop lent avant la pandémie. Les conséquences de la crise demanderont des efforts extraordinaires et des réactions multilatérales coordonnées en vue de la reconstruction et de la résilience, comme la création d'un fonds mondial de protection sociale.

Les liens entre l'ODD 8 et les autres ODD sont nombreux et significatifs. La pleine réalisation des ODD dépend grandement de la réalisation de l'ODD 8, qui se fonde sur la promotion de politiques inclusives et durables au niveau social et environnemental, au-delà de la seule dimension politique.

Les syndicats ont formulé les recommandations suivantes aux gouvernements pour accélérer la réalisation de l'ODD 8 et la mise en œuvre du Programme 2030 :

1) Bien-être humain et économies durables et justes

- Fixer des minima en matière de protection du travail qui garantissent les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses, un salaire minimum vital, un plafond sur le temps de travail et la santé et la sécurité au travail. (ODD 8, 1, 5, 10, 16)

- Étendre les systèmes de protection sociale et l'accès aux soins de santé universels pour garantir une couverture complète et universelle de tous les travailleurs et travailleuses, quelle que soit leur forme de travail, en associant socles de protection sociale basés sur l'impôt et sécurité sociale contributive, conformément aux normes de l'OIT (Convention 102 et Recommandation 202). (ODD 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11)

- Déterminer et faire appliquer un salaire minimum vital qui garantit la dignité de tous les travailleurs et travailleuses et de leurs familles. Garantir le droit aux négociations collectives partout et promouvoir les conventions collectives avec couverture sectorielle. (ODD 8, 1, 10)

- Mettre en place et faire appliquer l'égalité salariale, des services de garde, le partage des responsabilités et une législation de lutte contre la discrimination sexiste, y compris des mesures de transparence salariale, et ratifier et mettre réellement en œuvre la Convention 190 et la Recommandation 206 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail. (ODD 8, 5)

- Entreprendre des actions concrètes en vue de formaliser l'économie informelle, conformément à la Recommandation 204 de l'OIT, soutenue par la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale. (ODD 8, 5, 10)

- Mettre en place des politiques industrielles inclusives et durables basées sur des négociations triparties avec les partenaires sociaux et les gouvernements. (ODD 8, 9)

- Garantir que les entreprises soient tenues responsables, que les investissements soient transparents et que la « diligence raisonnable » soit appliquée tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales comme le prescrivent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. (ODD 8, 7, 11, 12, 13)

- Investir dans des systèmes d'enseignement publics de qualité, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et garantir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour permettre aux individus d'acquérir de nouvelles compétences au cours de leur vie afin d'embrasser les transitions écologique et technique. (ODD 8, 4)

- Soutenir la mise sur pied d'un système de gouvernance mondiale et l'établissement de normes internationales pour les entreprises présentes sur les plateformes numériques ainsi que l'élaboration de réglementations qui régissent l'utilisation des données lors de la transition technologique. (ODD 8, 9)

2) Décarbonisation de l'énergie

- Faire le point sur les effets de l'activité économique, par exemple les conséquences sur l'environnement, et définir des mesures statistiques qui vont au-delà de la croissance du PIB.

- Promouvoir l'investissement dans des domaines clés pour le travail durable et les innovations technologiques en vue de limiter les conséquences de la production sur l'environnement. (ODD 8, 13)

- Élaborer et mettre en œuvre des projets de transition juste avec les représentants des travailleurs et des employeurs pour faire avancer la décarbonisation de l'énergie, la durabilité des villes et la résilience des communautés rurales, en ne laissant personne de côté. (ODD 8, 7, 11)

- Apporter une aide technique, juridique et financière et mettre en œuvre des politiques industrielles publiques en faveur de la transition vers un modèle de production circulaire à faible émission de gaz carbonique, qui présente de meilleurs niveaux de recherche, de développement et d'innovation et une plus grande durabilité sociale, écologique et économique. (ODD 8, 13)

3) Gouvernance et action collective

- Institutionnaliser le dialogue social et le tripartisme pour mettre en œuvre l'ODD 8 et le Programme 2030. (Gouvernance)

- Assurer le respect de la liberté d'association, des négociations collectives et du droit d'organisation (Conventions 87 et 98 de l'OIT) afin de garantir la représentation des travailleurs et des employeurs dans le dialogue social. (Action collective)

- Accroître la disponibilité et la comparabilité des données statistiques (particulièrement pour les pays moins développés) afin de permettre des analyses plus complètes, solides et précises des progrès réalisés en matière d'ODD, y compris l'ODD 8. (Gouvernance mondiale)

ANNEXE – NOTE MÉTHODOLOGIQUE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ODD 8 DE LA CSI[41]

1) L'observatoire de l'ODD 8 de la CSI : qu'est-ce que c'est ?

L'observatoire de l'ODD 8 de la CSI se fonde sur un indicateur composite de l'ODD 8. Il s'agit d'un outil statistique qui indique les avancées mondiales dans la réalisation des ODD, avec pour force motrice l'ODD 8. Il se base sur des observations tirées d'indicateurs statistiques fiables.

ODD 8: Dans le Programme 2030, le but de cet ODD est de promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous.

Des indicateurs statistiques fiables : Toutes les données relatives à ces indicateurs ont été récoltées auprès de sources internationales officielles selon les critères suivants :

- La pertinence des indicateurs de l'ODD 8 dans le Programme 2030 ;
- La pertinence d'indicateurs relatifs à d'autres objectifs (liés au monde du travail) du Programme 2030 ;
- La pertinence d'indicateurs hors Programme 2030 qui restent toutefois liés au monde du travail (similaires aux objectifs de l'ODD 8).
- La disponibilité de données fiables en temps opportun (pour minimiser l'encodage de données manquantes tout en maximisant le pourcentage de la population mondiale couverte [97,2 %]).

L'ODD 8 comme force motrice : Selon les syndicats, le programme durable implique des changements en profondeur de notre manière de produire, de consommer et de travailler. Ils ne seront possibles qu'avec l'accord des populations. Obtenir un consensus avec les travailleurs et travailleuses et les entreprises crée les meilleures conditions pour réaliser le Programme 2030 dans son ensemble.

L'ODD 8 est aussi fortement lié aux autres ODD. C'est pourquoi l'indice de l'ODD 8 ne peut pas exclusivement se baser sur les indicateurs officiels de l'ODD 8, mais doit aussi intégrer des indicateurs supplémentaires relatifs au travail.

Mondial et régional : Cet indicateur composite se penche sur les performances à échelle mondiale et régionale, sur la base de catégories de revenu et régionales, et apporte les preuves de l'interdépendance de l'ODD 8 et des indicateurs pertinents du Programme 2030. Il en ressort principalement des observations sur les tendances mondiales et régionales. L'observatoire de l'ODD 8 de la CSI peut toutefois être utilisé pour approfondir les analyses nationales.

Travail décent : Définition de l'OIT.

2) Comment ça marche ?

L'ODD 8 est un objectif multidimensionnel qui reconnaît l'importance de plusieurs aspects relatifs aux performances économiques, au rendement et aux résultats du marché du travail et aux droit des travailleurs. Il convient donc de mettre au point un suivi efficace de l'ODD 8 qui tient compte de toutes ces différentes facettes.

L'observatoire de l'ODD 8 de la CSI se fonde sur un indicateur composite calculé à partir de quatre sous-domaines relatifs aux aspects suivants : le bien-être économique, la qualité de l'emploi, la vulnérabilité de l'emploi et les droit des travailleurs. L'indicateur composite final de l'ODD 8 est la moyenne géométrique des quatre sous-domaines.

41 Une description complète de la méthodologie appliquée est incluse dans le rapport rédigé par ASviS ODD 8 : Travail décent et transitions justes au centre du Programme 2030. Ce rapport est disponible sur demande (timefor8@ituc-csi.org).

Sous-domaine **Bien-être économique**

Sous-domaine **Qualité de l'emploi**

Sous-domaine **Vulnérabilité de l'emploi**

Sous-domaine **Droit des travailleurs**

→ **Indicateur composite de l'ODD 8**

Les pays qui obtiennent de bons résultats dans un domaine n'en ont pas forcément de bons dans d'autres domaines. Par exemple, une forte croissance économique (ou même la croissance de la productivité) ne peut pas garantir à elle seule un marché du travail inclusif et efficace ou des conditions de travail qui respectent totalement les normes internationales en matière de droits du travail.

Alors que l'indicateur composite de l'ODD 8 fournit directement un seul score, observer le degré de variabilité au sein des quatre sous-domaines est essentiel pour pouvoir exploiter le potentiel des pays dans le cadre de la réalisation des ODD. De plus, l'indicateur composite permet d'approfondir les analyses à échelle nationale sur le type de politiques nécessaires pour inverser les tendances négatives.

Les sous-domaines sont calculés à partir d'une série d'indicateurs sélectionnés :

Proportion des personnes de 15 ans et plus possédant un compte dans une institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	**Bien-être économique :** Résultats économiques, élaboration de marqueurs financiers, niveau de vie et inégalités
Crédit intérieur fourni par le secteur financier	
RNB par habitant, méthode de l'Atlas (USD courants)	
Ratio de la population pauvre disposant de moins de 1,90 USD par jour	
Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	
Inégalité de la répartition des revenus, ratio interquintile de revenu S80/S20	

Ratio emploi-population des personnes de 15 ans et plus (estimation modélisée OIT)	**Qualité de l'emploi :** Résultats relatifs aux spécificités du marché du travail, part des revenus du travail et pauvreté des travailleurs
Rapport femmes/hommes dans le taux de participation à la population active	
Taux de croissance annuelle de production par travailleur (avec PIB en USD PPA internationaux constants de 2011)	
Taux de chômage (estimation modélisée OIT)	
Variation annuelle moyenne de la part des revenus du travail en % du PIB pour la période 2010-2017	
Taux de pauvreté des travailleurs (% d'employés vivant avec moins de 1,90 USD PPA)	

Taux de fréquence des accidents du travail mortels	**Vulnérabilité de l'emploi :** Exposition des travailleurs à des risques, protection insuffisante et exclusion
Proportion de la population couverte par des socles/systèmes de protection sociale : personnes au-dessus de l'âge de la retraite recevant une pension	
Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, par sexe – estimation modélisée OIT, novembre 2018 (%)	
Sous-emploi lié au temps	
Emplois vulnérables (estimation modélisée OIT)	

Indice CSI des droits dans le monde https://survey.ituc-csi.org/ITUC-Global-Rights-Index.html?lang=fr	**Droit des travailleurs :** Violation des droits fondamentaux au travail.

3) Comment fonctionne le système de notation ?

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs des quatre sous-domaines est issue d'une adaptation de la méthodologie AMPI[42], avec réajustement des données de l'amplitude des indicateurs (70 ; 130) en fonction d'une mesure qui, dans ce cas, est définie comme la moyenne mondiale de chaque indicateur élémentaire.

100 représente la moyenne mondiale, sans connotation de valeur.

Cette méthode a été choisie parce qu'elle ne requiert pas de définir les objectifs quantitatifs, surtout lorsqu'ils ne sont pas explicitement inclus dans le Programme 2030.

Tout le système d'évaluation tend donc à indiquer si les pays progressent ou non sur la voie vers un développement durable équilibré et inclusif fondé sur les quatre sous-domaines (bien-être économique, qualité de l'emploi, vulnérabilité de l'emploi et droit des travailleurs), ce qui permettrait de réaliser l'ODD 8 et le Programme 2030 dans son ensemble.

42 L'AMPI est un indice composite non compensatoire reposant sur une normalisation des données, pour la période de référence, qui convertit les indicateurs sur une échelle commune avec une moyenne de 100 et un écart-type de 10. Une description complète de la méthodologie appliquée est incluse dans le rapport rédigé par l'ASviS ODD 8 : Travail décent et transitions justes au centre du Programme 2030. Ce rapport est disponible sur demande (timefor8@ituc-csi.org)

Avec le soutien de l'Union Européenne

ITUC CSI IGB

#Timefor8 est une campagne de la Confédération Syndicale Internationale

Éditeur responsable : ITUC • Boulevard du roi Albert II 5, B1 • 1210 Bruxelles • Belgique • dce@ituc-csi.org